

**COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEAUX, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Élodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA - Messieurs Louis BOULENOUAR, Christian MERLIN, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS.

**Représenté :** Monsieur Pierre-Emmanuel HERBAIN donne pouvoir à Monsieur Louis BOULENOUAR.

**Absents :** Messieurs Jean-Marc BLAISE, Eddy POYER, Alain VANDEN BROECK.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian MERLIN.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

Avant d'ouvrir la séance, le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Travaux d'électricité de raccordement pour une habitation avec le Syndicat d'Energie de l'Oise.  
Les membres du conseil municipal acceptent cet ajout.

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2024 :**

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2/ Extension de basse tension et haute tension Rue du Bout du Haut :**

Le Maire explique que des travaux d'électricité de raccordement pour une habitation Rue du Bout du Haut avec le Syndicat d'Energie de l'Oise Verte. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux et prend acte que les travaux seront facturés à l'habitant.

**3/ Cession de l'action ADTO :**

Le Maire rappelle que le conseil avait décidé depuis 2021 de ne plus adhérer à l'ADTO. Six nouvelles actions doivent être vendues pour laisser partir une commune. Des opérations d'ordre budgétaire sont nécessaires pour ôter l'action de l'inventaire communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le comptable de la commune à effectuer les opérations comptables.

**4/ Sente piétonne à Balleux et choix de l'entreprise :**

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie suite à la réception des candidatures qui ont répondu au marché public. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise Oise TP est la moins-disante et le tarif a été renégocié. Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Oise TP pour 127 000 € HT.

**5/ Fonds de concours 2024 de la CCPV sur le petit patrimoine :**

Le Maire explique que la CCPV met en place un fond de concours 2024 sur la restauration du petit patrimoine sur une enveloppe de 5 000 € HT maximum, subvention de 50%. L'entreprise Courtois a estimé le coût des travaux sur les croix, calvaires et puits à 4 800 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux et sollicite le Maire pour demander un fonds de concours auprès de la CCPV.

## 6/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour les travaux qui seront envisagés à l'Eglise. Une réunion de présentation de l'étude est prévue le 6 novembre 2024 avec l'architecte, la DRAC, le conseil départemental.... La cotisation annuelle est de 100 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à cet organisme.

## 7/ Remboursement d'une facture à un conseiller municipal :

Le Maire explique qu'un conseiller municipal a dû avancer une facture de fournitures de plantes à hauteur de 102,88 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de cette facture.

## 8/ Rapport d'activités 2023 de la CCPV :

Après sa lecture, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce rapport.

## 9/ Rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise :

Après sa lecture, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce rapport.

## 10/ Questions diverses :

- Préparation de Noël 2024 : L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 08 décembre, avec présentation d'un spectacle de la Compagnie « 100 mobiles ». Le conseil municipal décide de proposer des cadeaux de Noël à hauteur de 40 € par enfant (19 enfants) et 40 € de chèques cadeaux ou colis à hauteur de 40 € par personne âgée de plus de 65 ans (39 personnes).

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire,  
Bruno RONSEAU



Handwritten signatures in blue and black ink, including the signature of the Mayor (Bruno Ronseaux) and several council members.

